



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 127037

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la situation des quelque six millions de locataires à revenu modeste. En effet, l'augmentation des aides au logement a été fixée à 1 % en 2012 alors qu'habituellement sa revalorisation est indexée sur l'évolution de l'indice de référence des loyers qui s'est établi à 1,9 % au troisième trimestre 2011. Les allocations vont donc moins augmenter que le coût de la vie. Pourtant, à la fin 2010, la part des ménages ayant connu des impayés de plus de trois mois a atteint près 7 % des locataires. Elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de prévenir l'augmentation des impayés et garantir l'accès à un logement pour un coût abordable pour les locataires les plus modestes.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127037

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 881

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)